

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**GRILLE TARIFAIRE**  
**LOCATION DE KIOSQUES ET CABINES**  
**MARCHE DE NOEL 2024**

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le 14 avril 2023,

Vu l'inscription à l'Article 70830 - Fonction 6 - Sous-Fonction 632 du Budget,

Vu la décision municipale n° 2023/162 du 7 décembre 2023 relative à la grille tarifaire pour la location des cabines et kiosques du Marché de Noël,

Considérant qu'il convient d'encourager les candidats à déposer leur dossier de candidature pour le Marché de Noël 2024 au plus tôt, en octroyant une remise et en facilitant les démarches administratives,

Considérant le souhait de mettre en place un système de versement d'arrhes pour la location des cabines et kiosques à l'occasion du Marché de Noël 2024 afin d'éviter les désistements,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser ladite grille tarifaire en supprimant les tarifs CUD et SIVOM,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'actualiser la grille tarifaire « Location de cabines au marché de Noël », suivant la grille tarifaire ci-annexée.

**Article 2 :** Décide de signer un contrat de location de chalet avec chaque exposant selon le contrat-type annexé.

**Article 3 :** La recette sera imputée à l'Article 70830- Fonction 6 - Sous-Fonction 632 du Budget.

**Article 4 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 23 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 AVR. 2024

4. Locations de matériels										
4.3 Location de cabines au marché de Noël										
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois			
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
<i>Location de cabines au marché de Noël - imputation 70830.632</i>										
Location d'une cabine au marché de Noël - tarif plein "aucun filleul"		contrat	20,00%	333,33 €	66,67 €	400,00 €	166,67 €	33,33 €	200,00 €	
Location d'une cabine au marché de Noël - tarif réduit avec un filleul	Période du marché de Noël	contrat	20,00%	300,00 €	60,00 €	360,00 €	133,33 €	26,67 €	160,00 €	
Location d'une cabine au marché de Noël - tarif réduit pour 2 filleuls et plus		contrat	20,00%	266,67 €	53,33 €	320,00 €	100,00 €	20,00 €	120,00 €	
<i>Location de kiosques au marché de Noël - imputation 70830.632</i>										
Location d'un kiosque au marché de Noël - tarif plein "aucun filleul"	Période du marché de Noël	contrat	20,00%	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €	500,00 €	100,00 €	600,00 €	
Location d'un kiosque au marché de Noël attachant à la Tour de l'Avent		contrat	20,00%	1 416,67 €	283,33 €	1 700,00 €	1 416,67 €	283,33 €	1 700,00 €	

Conditions particulières :

- **GRATUITÉ de la location d'une cabine** du Marché de Noël :
  - à l'association "les Jeunes Sapeurs Pompiers de Gravelines" (centre de secours) dont la participation permet de mettre en valeur les services apportés à la population tout au long de l'année et contribue à l'animation du marché de Noël
  - au lauréat, de l'année N-1, du concours du plus beau chalet ;
  - au Conseil Municipal des Jeunes.
- REMISE de 10% accordée pour les candidatures déposées avant le 29 mars 2024.